

Chambéry, le 3 mai 2021

**AVIS A LA BATELLERIE
N° 08/2021**

(articles L*4241-3, R*4241-26, D*4411-3, A*4241-26 du code des Transports)

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers
du lac du Bourget sont avertis de l'événement suivant :

Recherches archéologiques

- sortie du port de Conjux (site Conjux 1)**
- au droit de la plage de Conjux (site Conjux 2)**
(plan en annexe)

du lundi 17 mai au vendredi 11 juin 2021 inclus

COMMUNE DE CONJUX

COMMENTAIRES :

Le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-marines (DRASSM) effectue des travaux de recherches archéologiques sur les sites référencés en annexe. Les zones de recherche seront matérialisées par des bouées, les plongeurs disposeront de bouées suiveuses et une embarcation de surveillance sera présente.

- 1. La plus grande prudence est requise aux abords des zones de recherche ;**
- 2. sur le site de Conjux 1 – sortie du chenal du port de Conjux, les bateaux empruntant le chenal devront entrer/sortir du chenal au niveau de la 2^{ème} bouée de balisage du chenal afin de s'écarter de la zone de recherche.**

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires
Le chef de l'unité Environnement et Cadre de Vie



Frédéric LANFREY

DESTINATAIRES¹

- Mairie de CONJUX : pour affichage en mairie et à la plage de Conjux

- C.A. Grand Lac : pour affichage dans les ports
- Brigade Nautique de l'Intérieur à Aix les Bains
- SDIS
- Pêcheurs professionnels du lac du Bourget
- AAPPMA Chambery
- AAPPMA Aix les Bains
- YCBL
- CNVA
- FFESSM 73
- USMB – département STAPS
- Club des Plaisanciers

1Retrouvez tous les avis à batellerie :

x sur le site internet de la DDT de la Savoie :

Démarches administratives > Occupation domaniale et navigation - Lac du Bourget et canal de Savières > calendrier des manifestations et mesures temporaires

OU

x *en faisant une recherche sur internet « calendrier manifestations canal de Savières » ou « calendrier manifestations lac du Bourget » puis cliquez sur le bouton « calendrier des manifestations et mesures temporaires ».*

Annexe à AB 08/21- plan des sites de recherches archéologiques

